

République Française - Département du Gard Arrondissement d'Alès	Registre des délibérations de la commune de Saint Jean de Serres
---------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025
DÉLIBÉRATION N° D10_070425**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 En exercice : 14 Présents : 8 Procurations : 5 Absent : 1	L'an 2025 et le 07 avril à 18 heures, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Jacqueline JANIEC, Maire.
Date de la convocation : 02-04-2025 Date d'affichage : 02-04-2025	Présents : Jacqueline JANIEC, Andrée ROUX, Alain FAYADA, Daniel ZANÉ, Elsa DARDON, Édith BORNANCIN, Marie BOUEZDA-CABANE et Boris CHAPON.
Objet : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES	Procurations : Fabien ENGELIBERT à Jacqueline JANIEC, Vivien BACARESSE à Marie BOUEZDA-CABANE, Danièle MONTEIL à Daniel ZANÉ, Monique DESTIENNE à Alain FAYADA et Catherine ROUVIERE à Édith BORNANCIN. Absent : Dario VIOLA Secrétaire de séance : Elsa DARDON

Vu l'élection d'un nouveau Maire et le renouvellement des Adjointes en date du 07 avril 2025 ;
Vu les articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant la nécessité de désigner trois membres titulaires et trois membres suppléants à la Commission d'Appel d'Offres et ce, pour la durée restante du mandat ;
Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et la décision unanime de ne pas procéder au scrutin secret ;

Madame le Maire fait un appel à candidature et fait procéder à l'élection des membres titulaires :

Proclame à l'**unanimité, les membres titulaires suivants** :

- Madame Édith BORNANCIN
- Monsieur Alain FAYADA
- Monsieur Daniel ZANÉ

Madame le Maire fait un appel à candidature et fait procéder à l'élection des membres suppléants :

Proclame à l'**unanimité, les membres suppléants suivants** :

- Monsieur Boris CHAPON
- Madame Marie BOUEZDA-CABANE
- Madame Elsa DARDON

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits



Madame le Maire
Jacqueline JANIEC